

Saint-Prime, 18 novembre 2019

Séance ajournée du conseil de la municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 18 novembre 2019.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Marie-Noëlle Bhérier, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Sont aussi présents le directeur général, monsieur Régis Girard ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

### Ouverture de l'assemblée

Monsieur Lucien Boivin, Maire, ouvre la séance à 19h30 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **2019-236 Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

#### **2019-237 Presbytère de Saint-Prime – Intérêt d'acquisition**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la paroisse de Saint-Prime désire soumettre à l'assemblée des citoyens, le 29 novembre prochain, leur projet de vente du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment fait partie du noyau institutionnel de la municipalité, constitué de l'église, de l'avoinerie et de l'ancien couvent de Saint-Prime;

CONSIDÉRANT QUE le 26 juin dernier, le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) déposait une évaluation patrimoniale et un plan de conservation de l'avoinerie de la Fabrique de Saint-Prime, tout en recommandant l'adoption d'une réglementation pour citer le bâtiment en raison de sa grande valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du presbytère de Saint-Prime est situé sur le même terrain que l'avoinerie et qu'il possède également une très grande valeur patrimoniale, d'où l'intérêt démontré par le conseil municipal pour le maintien et la protection des lieux existants;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser les espaces de terrains entre la Fabrique de Saint-Prime et la CS du Pays-des-Bleuets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil fasse part de son intérêt auprès du conseil de la paroisse de Saint-Prime ayant pour objet l'acquisition de l'immeuble du presbytère de Saint-Prime.

#### **2019-238 Module de jeux préscolaire – Parc des générations – MRC-FDT – Soumission sur invitation**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-203 du conseil municipal, en date du 9 septembre 2019, autorisant la présentation du projet « **Module de jeux préscolaire - parc des générations** » à la MRC du Domaine-du-Roy dans le cadre du *Programme de soutien au développement local*.

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Municipalité fut retenu et autorisé par la MRC du Domaine-du-Roy en vertu de leur résolution No 2019-253 adoptée lors de la séance du 8 octobre 2019.

CONSIDÉRANT QUE le 17 septembre dernier, le Comité de parents 0-5 ans a confirmé son partenariat avec la Municipalité de Saint-Prime ainsi qu'à son équipe en vue du projet d'achat d'un module de jeux préscolaire dans le parc des Générations.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de parents 0-5 ans ont identifié les besoins manquants du parc des Générations, et par la suite, ont trouvé le module de jeu idéal et convenable correspondant aux besoins des jeunes familles de notre municipalité.

CONSIDÉRANT QUE suite à cette identification, la responsable en aménagements paysagers a reçu une soumission de **Jeux 1000 pattes** pour la fourniture d'un module de jeu extérieur sur mesure, et qu'après analyse de celle-ci, elle en recommande l'acquisition par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

- QUE ce conseil accepte la soumission de **Jeux 1000 pattes** au montant de **22 535.10\$**, taxes incluses, pour la fabrication et la fourniture d'un module de jeu extérieur sur mesure à installer à l'intérieur du parc des Générations, pour les besoins des jeunes familles de notre municipalité.
  
- QUE pour défrayer le coût de ces achats et travaux, le directeur général soit autorisé à :
  - a) Approprier la subvention accordée par la MRC du Domaine-du-Roy dans le cadre du programme de soutien au développement local du Fonds de développement des territoires.
  
  - b) Approprier une partie du fonds général de la Municipalité pour l'excédent des dépenses, s'il y a lieu.

**2019-239**      **Levée de la séance**

À 19h40, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

*Je, Lucien Boivin, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
**Lucien Boivin, Maire**  
**Président de l'assemblée**

\_\_\_\_\_  
**Régis Girard, secrétaire-trésorier**  
**et directeur général**

=====

